

Mont Saint-Martin 41 – 4000 LIEGE

Haute Ecole libre subventionnée par la Communauté française

Catégorie TECHNIQUE Section TECHNIQUES ET SERVICES Option technico-commerciale

Vu la loi du 7 juillet 1970 relative à la structure générale de l'enseignement supérieur;

Vu le décret du 5 août 1995 fixant l'organisation générale de l'enseignement supérieur en Hautes Ecoles;

vu le décret du 5 août 1993 fixant la répartition générale des crédits en faveur de l'éducation nationale ;

vu le décret du 2 juin 2006 établissant les grades académiques délivrés par les Hautes Ecoles organisées ou subventionnées par la Communauté française et fixant les grilles d'horaires minimales;

Nous, Président et Membres du jury chargé de procéder à l'épreuve finale des études menant au grade académique de

Attendu que **GRAMMELIS Théodore**, né à Bujumbura (BURUNDI), le 15 janvier 1985 réunit les conditions légales requises;

Attendu que l'impétrant a suivi les activités d'enseignement correspondant aux annexes du décret du 2 juin 2006 susmentionné ainsi que dans la grille-horaire spécifique approuvée correspondante, activités énumérées dans le supplément au présent diplôme et réparties sur trois années d'études;

Attendu qu'il a subi l'épreuve avec **satisfaction**;

Lui avons conféré le grade académique de **Bachelier en techniques et services**.

En foi de quoi, nous lui délivrons le présent diplôme, attestant en même temps que les prescriptions légales relatives à l'organisation de l'enseignement susdit, à la durée des études et à la publicité des examens ont été observées.

Les Membres du jury,

~~La Directrice-Présidente de la Haute Ecole,~~

Le Titulaire,

Fait à Liège, le 22 juin 2009

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE

Le Directeur général de l'Enseignement non obligatoire et de la Recherche scientifique,

La Directrice générale

Chantal KAUFMANN

Un supplément est annexé au présent diplôme. Il atteste notamment la liste des enseignements du programme d'études suivi par l'étudiant, les conditions d'accès aux études, ...



SUPPLEMENT AU DIPLOME

DIPLOMA SUPPLEMENT

Ce modèle de supplément au diplôme est conforme au modèle élaboré par la Commission européenne, le Conseil de l'Europe et l'UNESCO/CEPES.

Le supplément au diplôme vise à fournir des données indépendantes et suffisantes pour améliorer la « transparence » internationale et la reconnaissance académique et professionnelle équitable des qualifications (diplômes, acquis universitaires, certificats, etc). Il est destiné à décrire la nature, le niveau, le contexte, le contenu et le statut des études accomplies avec succès par la personne désignée par la qualification originale à laquelle ce présent supplément est annexé. Il doit être dépourvu de tout jugement de valeur, déclaration d'équivalence ou suggestion de reconnaissance. Toutes les informations requises par les huit parties doivent être fournies. Lorsqu'une information fait défaut, une explication doit être donnée.

This Diploma Supplement model is consistent with the one developed by the European Commission, Council of Europe and UNESCO/CEPES. The purpose of the supplement is to provide sufficient independent data to improve the international transparency » and fair academic and professional recognition of qualifications (diplomas, degrees, certificates etc.). It is designed to provide a description of the nature, level, context, content and status of the studies that were pursued and successfully completed by the individual named on the original qualification to which this supplement is appended. It should be free from any value judgements, equivalence statements or suggestions about recognition. Information in all eight sections should be provided. Where information is not provided, an explanation should give the reason why.

AVERTISSEMENT :

Ce présent supplément ne vaut qu'accompagné du diplôme officiel délivré par

This Diploma Supplement is only valid if presented with the official diploma issued by

Haute Ecole HELMo

Mont-St-Martin, 41

4000 LIEGE (Belgique)

et contresigné par la Communauté française de Belgique.

and countersigned by the Belgian French-speaking Community.

1. INFORMATIONS SUR LE TITULAIRE DU DIPLOME / INFORMATION IDENTIFYING THE HOLDER OF THE QUALIFICATION

1.1. Nom(s) de famille / Family name(s) :

GRAMMELIS

1.2. Prénom(s) / Given name(s) :

Théodore

1.3. Date et lieu de naissance (jour/mois/année)(pays) / Date and place of birth (day/month/year)(country) :

Le 15/01/85 à Bujumbura (Burundi).

1.4. Numéro de matricule de l'étudiant / Student identification number or code :

D050009

2. INFORMATIONS SUR LE DIPLOME / INFORMATION IDENTIFYING THE QUALIFICATION

2.1. Intitulé du diplôme et titre conféré / Name of qualification and title conferred :

Bachelier en techniques et services - Enseignement supérieur de type court - Catégorie Technique - Option Technico-commercial.

2.2. Principaux domaines d'études couverts par le diplôme / Main fields of study for the qualification :

Catégorie Technique.

2.3. Nom et statut de l'établissement ayant délivré le diplôme (dans la langue officielle de l'établissement) / Name and status of awarding institution (in original language) :

Haute Ecole HELMo

Haute Ecole libre subventionnée par la Communauté Française de Belgique.

2.4. Nom et statut des établissements dispensant les cours (si différents du point 2.3.) / name and status of awarding institution (if different from 2.3.) administering studies :

Néant.

2.5. Langues de formation/examen /évaluation / Language(s) of instruction/examination/evaluation :

Français (voir aussi 6.1).

3. INFORMATIONS SUR LE NIVEAU DE QUALIFICATION / INFORMATION ON THE LEVEL OF THE QUALIFICATION

3.1. Niveau de qualification / Level of qualification :

Enseignement organisé en un cycle.

Pour de plus amples explications sur la signification de ce classement, voir rubrique 8.

3.2. Durée officielle du programme / Official length of programme :

Cycle de trois années - 180 crédits (ECTS).

3.3. Conditions d'accès / Access requirements :

Certificat d'enseignement secondaire supérieur délivré par la Communauté française de Belgique.

4. INFORMATIONS SUR LE CONTENU ET SUR LES RESULTATS OBTENUS / INFORMATION ON THE CONTENTS AND RESULTS GAINED

4.1. Organisation des études / Mode of study :

Formation à temps plein.

4.2. Exigences du programme / Programme requirements :

La formation comprend des activités d'enseignement, à raison de 180 crédits/ECTS et des activités d'intégration professionnelle, à raison de 30 crédits/ ECTS. Les activités d'intégration professionnelle incluent des stages à raison de 15 semaines. En outre, au terme de sa formation, l'étudiant est tenu de présenter un travail de fin d'études ou mémoire, si celui-ci est prévu par le règlement des études.

Le jury d'examen déclare admis de plein droit l'étudiant qui a obtenu au moins 50 % des points attribués à chaque examen et 60 % des points attribués à l'ensemble de l'épreuve. Chaque jury d'examen délibère collégalement et souverainement sur l'admission, l'ajournement ou le refus des autres étudiants ainsi que sur l'attribution des mentions compte tenu des objectifs assignés à la formation.

En l'occurrence, au terme de sa formation de Bachelier en techniques et services, l'étudiant doit être capable de :

- d'être le maillon essentiel des nouvelles entreprises, l'interface indispensable entre les attentes du marché et les contraintes de production.

L'ambition de cette formation est donc de préparer des commerciaux qui exerceront leur activité dans les firmes industrielles ou commerciales distributrices de produits ou services industriels. Ce métier se caractérise par une double compétence : un savoir-faire commercial et une connaissance des processus techniques de fabrication.

4.3. Précisions sur le programme / Programme details :

COURS	LG	B1	B2	B3
Acoustique			2	
Conférences, visites et séminaires technico-commerciaux (Labo)				1
Correspondance et rapports		2		
Dessin assisté par ordinateur		3		
Distribution (Cours)		3,50		
Domotique			5	
Droit commercial (Cours)		3		
Economie générale (Cours)		4		
Ethique de l'entreprise			2	
Ethique et développement durable				1
Etude de marché			4	
Gestion commerciale (Cours)		3,50		
Gros oeuvre (Cours)		2		
Introduction aux outils bureautiques (Labo)		2		
Introduction aux technologies internet		2		
Langue 1 : Anglais			6	3
Langue 1 : Anglais (Cours)		6		
Langue 2 : Espagnol			6	3
Langue 2 : Espagnol (Cours)		5,50		
Marketing des services			3	
Marketing industriel			4	
Marketing spécialisé			4	
Matériau et structure (Cours)		4,50		
Matériaux artificiels et élaborés				9
Matériaux naturels			4	
Mathématiques appliquées (Cours)		3		
Menuiserie				2
Méthode de créativité			3	
Modélisation des structures (Récupération)			2	
Organisation d'événements				1
Physique (Cours)		4,50		
Présentation assistée par ordinateur (Labo)		3,50		
Prospection commerciale				2
Psychologie - Ecoute du client			1	
Psychologie - Ecoute du client (Cours)		1,50		
Second oeuvre (électricité, chauffage, sanitaire)				4
Sécurité (Cours)		1		
Séminaire de préparation aux stages			3	
Stage en entreprise, y compris la rédaction d'un TFE				25
Stage linguistique				5
Statistiques appliquées			4	
Structures courantes du bâtiment			2	
Technique graphique manuelle		2		
Techniques de communication			1	1

4.4. Système de notations / Grading scheme :

L'évaluation finale d'une activité d'enseignement s'exprime sous forme d'une note, comprise entre 0 et 20, le seuil de réussite étant 10/20. L'évaluation globale d'une année d'études s'exprime sous forme d'un pourcentage accompagné d'une mention selon le tableau de correspondance ci-dessous.

Le jury de délibération attribue collégialement et souverainement cette mention.

Mention obtenue % des points (ensemble des examens d'une année).

La plus grande distinction 90 %.

La grande distinction 80 %.

La distinction 70 %.

La satisfaction année réussie.

ECTS Grading Scale :

ECTS GRADE	Points	% of successful students normally achieving the grade	Definition
A	18-20	10	EXCELLENT - outstanding performance with only minor errors
B	16-17	25	VERY GOOD - above the average standard but with some errors
C	14-15	30	GOOD - generally sound work with a number of notable errors
D	12-13	25	SATISFACTORY - fair but with significant shortcomings
E	10-11	10	SUFFICIENT - performance meets the minimum criteria
FX	8-9	-	FAIL - some more work required before then credit can be awarded
F	0-7	-	FAIL - considerable further work is required

En fonction de leur importance, le jury tient compte d'un coefficient de pondération pour chaque matière reprise au programme des études. Le règlement des examens et le relevé de notes sont à la disposition de l'étudiant.

La note globale obtenue par année d'études, les notes obtenues pour chaque activité d'enseignement et leur transcription dans le système de notation ECTS sont renseignées dans une annexe au présent supplément.

Remarque : la transcription en ECTS se fait selon l'échelle de réussite suivante, établie dans la mesure du possible sur plusieurs cohortes d'étudiants :

A les 10 % meilleurs, B les 25 % suivants, C les 30 % suivants, D les 25 % suivants, E les 10% restants,

Fx et F sont utilisés pour les étudiants en échec.

S'il n'est pas possible d'utiliser ladite échelle de réussite, attribuer les notes A, B, C, D, E, Fx ou F en précisant seulement les critères utilisés.

Exemple : B (classement sur base des 3 dernières promotions).

Grades ECTS	Points
A	18 - 20
B	16 - 18
C	14 - 16
D	12 - 14
E	10 - 12
FX	8 - 10
F	0 - 8

4.5. Classification générale du diplômé / Overall classification of the graduate :

Satisfaction.

5. INFORMATIONS SUR LA FONCTION DE LA QUALIFICATION / INFORMATION ON THE FUNCTION OF THE QUALIFICATION

5.1. Accès à un niveau d'études supérieur / Access to further study :

Néant

Les formations et/ou spécialisations auxquelles l'étudiant a un accès par le biais du système des passerelles sont renseignées sur le site de l'Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique : www.enseignement.be.

5.2. Statut professionnel / Professional status :

Néant

6. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES / ADDITIONAL INFORMATION

6.1. Informations complémentaires / Additional information :

- Programme de mobilité : Néant.

- Les Stages :

du 29/01/08 au 24/02/08 G.N. MUNINGA FURNISHING LTD ARADIPOU LARNACA (CY)
Stage linguistique divers - Anglais

Lg. : Anglais

du 10/03/08 au 17/05/08 CONSOLAR LIEGE (B)
Matériaux et Construction

- Langues dans lesquelles l'étudiant a été formé, en Belgique ou à l'étranger :
Anglais, Espagnol.

- Compléments d'études qui ont été exigés de l'étudiant dans le cadre de l'application des passerelles dont il a bénéficié, des dispenses...

Néant.

- Dispenses dont l'étudiant a bénéficié :
L'étudiant a bénéficié d'un article 10a11.

- Réduction de la durée des études et les dispositions légales appliquées :
Néant.

- Etalement des études et les dispositions légales appliquées :
Néant.

6.2. Autres sources d'informations (20) / Further information sources :

<http://www.helmo.be>

- Ministère de la Communauté française,
Direction générale de l'Enseignement non obligatoire et de la Recherche scientifique,
Bâtiment Lavallée II, rue Adolphe Lavallée 1 – B 1080 Bruxelles

- les administrations spécifiques concernées par la formation :
Néant

- Coordonnées du Centre ENIC/NARIC de la Communauté française de Belgique :
rue Adolphe Lavallée 1 – B 1080 Bruxelles,
Site Web : "<http://www.enseignement.be/infosup>"
E-mail: chantal.kaufmann@cfwb.be – Téléphone +32 (0) 690.87.03 – Fax +32 (0) 690 87 60

7. CERTIFICATION DU SUPPLEMENT (21) / CERTIFICATION ON THE SUPPLEMENT

7.1. Date / Date : 22/06/09

7.2. Signature / Signature : MONIOTTE-PROCES Anne-Marie



7.3. Fonction / Capacity : Directrice - Présidente

7.4. Tampon ou cachet officiel / Official stamp or seal :



8. INFORMATION SUR LE SYSTEME NATIONAL D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR / INFORMATION ON THE NATIONAL HIGHER EDUCATION SYSTEM :

Système progressivement d'application en Communauté française à partir de l'année académique 2004-2005 selon le décret du 31 mars 2004 définissant l'enseignement supérieur, favorisant son intégration à l'espace européen de l'enseignement supérieur et re finançant les universités.

Enseignement préscolaire									
Enseignement primaire (6 ans)									
Enseignement secondaire : général, technique, artistique, professionnel (6 ans)									
Enseignement supérieur									
		Universités	Hautes Ecoles		Ecoles supérieures des Arts		Instituts d'architecture		
			Type court	Type long	Type court	Type long	Type court	Type long	
1 ^{er} cycle	Bachelier (niveau 6)	180 crédits (3 ans)	180 crédits (3 ans) 240 crédits (4 ans) : Sage-femme	180 crédits (3 ans)	180 crédits (3 ans)	180 crédits (3 ans)	180 crédits (3 ans)	180 crédits (3 ans)	
2 ^e cycle	Spécialisation (niveau 6)	/	60 crédits (1 an)	/	/	/	/	/	
	Master (niveau 7)	60 crédits (1 an) : master	/	60 crédits/an (1 à 2 ans)	/	60 crédits/an (1 à 2 ans)	/	60 crédits/an (2 ans)	
		120 crédits (2 ans) : master à finalité didactique ou approfondie ou spécialisée							
		180 crédits (3 ans) : master en médecine vétérinaire							
	Agrégation de l'enseignement secondaire supérieur (niveau 7)	240 crédits (4 ans) : master en médecine	/	30 crédits	/	30 crédits	/	/	
3 ^e cycle	Master complémentaire/spécialisé (niveau 7)	30 crédits	Master spécialisé						
		Master complémentaire							
	Doctorat (niveau 8)	60 crédits au moins (1 an au moins)	/	/	/	60 crédits au moins (1 an au moins)	/	/	
		180 crédits au moins	/	/	/	/	/	/	